

## MAIRIE DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept septembre 2020 à dix-huit heures sur convocation extraordinaire et sous la présidence de M. GARRABÉ Robert, Maire

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres

**PRÉSENTS** : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, BARBOUTY D, DIDIER C, AICARDI A, BERNIER M, CASADEVALL P, D'AMATO M, GARCES R, LAPORTE G LAUDICINA D, MATHEU M, MATHIOT D, MISO A, OMS RM, RESPAUT JL, SAQUÉ N

**ABSENTS EXCUSÉS SUPPLÉANTS** : KNOBLOCH C, OMARI A

**ABSENTS EXCUSÉS** : CHAPELLE G pouvoir à RESPAUT JL, BAILLE E pouvoir à BARBOUTY D

**SECRETAIRE** : MATHEU M

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint

Madame MATHEU Martine est désignée comme secrétaire de séance

#### **Adoption du procès-verbal de la précédente séance**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2020

#### **1) Décisions du Maire**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours des mois de juillet 2020 :

Décision n°08/2020 : portant passation d'un contrat de maintenance du logiciel LIGITUD SOLUTIONS avec la société LOGITUD SOLUTIONS

Décision N°09/2020 : portant passation d'un contrat de maintenance de la climatisation de la Mairie avec la société BIZERN

***Vote : à l'unanimité des présents***

#### **2) Délégation du Conseil Municipal au Maire - annule et remplace la délibération N°20200014 du 24 mai 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°20200014 du 24 mai 2020 laquelle a été frappée d'une observation émanant du contrôle de légalité afin d'en préciser certains items. Après l'avoir actualisée et amendée des justifications demandées par les services de l'état, en donne lecture à l'assemblée et en demande de délibérer sur son contenu

***Vote : à l'unanimité des présents***

#### **1) Protocole d'accord de fonctionnement pour l'accueil de mineurs- Association Enseignement Musical en vallespir pour l'éveil musical**

Monsieur le Maire expose que pour l'année scolaire 2020-2021, il est convenu qu'au titre de l'éveil musical animé par un professeur de l'Enseignement Musical en Vallespir, le cours aura lieu dès la fin de la journée scolaire (de 16h30 à 17h30) dans les locaux de l'école maternelle.

Les enfants concernés seront adhérents à l'E.M.V. et issus des classes de moyennes et grandes sections. Ils seront au maximum 10 élèves.

En termes de garde d'enfants, cela implique des transferts de responsabilité et donc il est indispensable qu'un « protocole d'accord sur le fonctionnement » intervienne entre, d'une part, la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts et d'autre part, l'association « Enseignement Musical en Vallespir ».

Cela également, afin de clarifier et d'informer les parents d'élèves de la prise en charge des enfants.

Comme il s'agit de la fin de la journée scolaire, la responsabilité des enseignants s'arrête lorsque les enfants sont remis au personnel de la garderie ou au professeur de musique de l'E.M.V.

Au-delà de cet instant, la responsabilité de l'Education Nationale n'est plus engagée, la Direction de l'école est jointe au protocole uniquement à titre d'information.

***Vote : à l'unanimité des présents***

### **3) Règlement factures tissu et peinture de Monsieur GARCIA, Instituteur**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de Monsieur Richard GARCIA, instituteur à l'école primaire de la commune de Saint-Jean Pla de Corts en date du 28 juillet 2020, lequel a pris seul l'initiative de repeindre entièrement la classe mais aussi de changer entièrement un rideau afin d'atténuer la température qui s'y dégage supportant lui-même le coût financier pour un montant de 142,15 €. Il précise que l'intéressé a produit deux factures justifiant les achats et le montant. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'autorisation de rembourser les frais indus à l'intéressé.

**Vote : à l'unanimité des présents**

### **4) Subvention Conseil Départemental pour le schéma directeur d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération d'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement. Les différents devis établis nous ont amenés à choisir l'entreprise Pure Environnement, le montant total des dépenses s'élève à 23 945 € HT. Il précise qu'il y a possibilité pour la Commune de solliciter le Département afin d'obtenir une subvention pour cette opération.

**Vote : à l'unanimité des présents**

### **5) Subvention Agence de l'Eau pour le schéma directeur d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération d'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune opéré par le bureau d'études Pure Environnement. Il précise que ce type d'opération peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Les études montrent que cette opération porte sur un montant de 23 945,00 € HT et demande l'autorisation à l'assemblée de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau pour cette opération.

**Vote : à l'unanimité des présents**

### **6) Rapport annuel d'activité, de prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019,**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le rapport annuel d'activité, de prix et la qualité du service public d'élimination des déchets soit porté à la connaissance des membres du conseil municipal. Ce document est destiné entre autres à l'information des usagers.

L'enjeu est de réduire le coût de la collecte en diminuant la quantité des déchets non recyclés ainsi que d'inscrire le territoire communautaire dans une politique de développement durable, tout en conservant un service de qualité au bénéfice des usagers. Après en avoir donné lecture et s'être assuré que le Conseil Municipal en ait bien pris connaissance le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ledit rapport.

**Vote : à l'unanimité des présents**

### **7) Adoption du Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de l'année 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après avoir donné lecture et s'être assuré que le Conseil Municipal en ait bien pris connaissance Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ledit rapport.

**Vote : à l'unanimité des présents**

## 8) Pépinière Départementale

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de Madame la Présidente du Conseil Départemental par laquelle elle demande aux collectivités de faire connaître leurs souhaits en matière de plantation d'essences arbustives et arborées pour l'année 2020. Il faudra prévoir en début d'année la commande des essences. Il demande à l'assemblée de délibérer sur la demande de plants à effectuer auprès de la Pépinière Départementale.

**Vote : à l'unanimité des présents**

## 9) Délibération autorisant le Maire à signer l'acte authentique relatif à une convention de servitudes avec ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention entre ENEDIS et la Commune sur la parcelle communale cadastrée section AL N°0023 au lieu-dit Saint-Sébastien permettant la réalisation d'ouvrages de distribution électrique, Monsieur le Maire expose le plan foncier ainsi que les principales caractéristiques de la servitude projetée : établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 6 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 55 mètres ainsi que ses accessoires, établir si besoin des bornes de repérage, poser sur socle un ou plusieurs coffrets et accessoires, effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessoussage de toute plantation à proximité des ouvrages, utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette convention sera réitérée par acte authentique auprès d'un notaire en vue de sa publication au Service de Publicité Foncière. Il demande à l'assemblée de délibérer sur l'autorisation donnée au Maire à signer l'acte authentique relatif à une convention de servitude avec ENEDIS.

**Vote : à l'unanimité des présents**

## 10) Questions diverses

☛ **Monsieur GARRABÉ** informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner deux représentants de la commune pour les commissions internes de la Communauté de Communes du Vallespir et propose les candidats suivants:

Développement économique : Mme AICARDI, Mr DIDIER

Agriculture liège : Mrs CHAPELLE et GARCES

Enfance-jeunesse : Mmes MATHEU, MATHIOT et D'AMATO

Habitat- santé : Mmes SAQUÉ et D'AMATO

Transition énergie : Mme AICARDI, Mr RESPAUT

Tourisme vert : Mmes AICARDI et BARBOUTY

Gestion valorisation déchets : Mrs CASADEVALL, MISO et Mme BARBOUTY

Aménagement du territoire, GENOPI : Mrs CASADEVALL et GARCES

Travaux – voirie : Mrs CASADEVALL et ANDRODIAS

- Monsieur le Maire informe également l'assemblée de deux courriers reçus, un d'une nouvelle résidente l'informant de la gêne occasionnée par le tintement nocturne des cloches : « les cloches la gênent » et l'autre d'un marchand de fruits et légumes pour le marché.

- Suite au COVID la Communauté de Communes du Vallespir a aidé économiquement certains établissements :

FORTUNÉ : 500 €

ESPINET : 1 000 €

MINGORANCE : 500 €

GALY : 500 €

ABERLLER : 1 000 €

VANDEKAN : 500 €

CASADEVALL : 1 000 €

QUESADA : 500 €

PARA : 500 €

Monsieur le Maire précise qu'il y aura lieu de délibérer entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020 pour refuser le transfert du PLU auprès de la Communauté de Communes.

Pour le Téléthon : il faudra voir au moment venu.

☛ **Monsieur ANDRODIAS** informe le Conseil Municipal que le Maître d'œuvre ainsi que le cabinet thermicien ont été reçus le 17 septembre, le DCE sera publié fin septembre début octobre dès réception du PGC. Il indique que la charpente ne peut pas supporter les 400m<sup>2</sup> de panneaux souhaités initialement.

☛ **Monsieur DIDIER** informe que le contrat pour la ligne de trésorerie de 100 000 € à la caisse d'Epargne a été signé. Le nouveau bureau du SYDEEL 66 a été installé.

☛ **Madame BARBOUTY** fait savoir à l'assemblée qu'il n'y aura pas de vente de brioches par l'UNAPEI pour cause de COVID, mais l'association demande s'il serait possible de mettre une urne afin de recueillir des dons. Le 22 septembre il y aura l'accueil des premiers ateliers seniors, cette année initiation sur 8 semaines. Le 28 septembre 2020 à 18h00 aura lieu la commission embellissement et le 1<sup>er</sup> octobre 2020 de 14h à 18h réunion de l'adressage.

☛ **Madame OMS** signale au Conseil Municipal que la bibliothèque accueille les élèves de l'école élémentaire depuis la semaine dernière.

☛ **Madame LAUDICINA** remercie les aidants qui ont œuvré lors du forum des associations samedi dernier et informe l'assemblée que toutes les associations pourront continuer leurs activités durant les travaux de la salle polyvalente.

☛ **Madame D'AMATO** demande s'il serait possible de peindre une signalisation horizontale en pointillés sur la chaussée du pont.

☛ **Madame MATHIOT** : fait part de la réactivité du Service technique suite à la demande, la haie a été coupée

☛ **Madame MATHEU** : les habitants du lotissement Saint-Sébastien signalent fréquemment la présence de rats sur le trottoir.

☛ **Monsieur MISO** : informe l'assemble de l'avis favorable de commission sécurité pour la salle polyvalente.

Il indique par ailleurs être en attente d'un projet au lac pour les jeunes de 3 ans et plus. Il informe d'une remontée des agents qui souhaitent un nouveau camion FORD

Il rappelle les difficultés du flux de circulation à la sortie Résidence le soleil qui seront étudiés en lien avec la future opération du lot Vaills.

Idee d'un panneau scolaire clignotant au rond point salle pour indiquer traversée d'enfants.

☛ **Monsieur GARCES** informe qu'une réunion se tiendra à 14 h 00 demain pour le canal d'arrosage.

☛ **Monsieur BARNIER** : informe que le secrétaire de l'ASA souhaite faire une réunion pour présenter les travaux envisagés.

☛ **Mme AICARDI** fait savoir à l'assemblée que la Commission développement durable a travaillé sur des référents à réunir pour expliquer leur rôle au sein de cette mission et leur distribuer les flyers d'info.

La société SAVEOL relance pour les éoliennes la réponse est négative.

Une personne d'une association se propose de dépolluer de parcourir les chemins pour vérifier l'état de propreté mais également de sensibiliser les usagers et demande une subvention pour son association.

☛ **Monsieur CASADEVALL** informe qu'il y aura une réunion de la Commission Plan d'Eau lundi 18h00. Il informe également que Monsieur SURROCA a vu les agents débroussailler le cimetière entre les tombes mais là c'est très sale et mal entretenu.

Séance levée à 20H00

La Secrétaire

Martine MATHEU



Le Maire

Robert GARRABÉ